

Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci
M.R.C. de la Matawinie

Vendredi
13 août
2021
(14)

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le vendredi 13 août 2021, au lieu et à l'heure habituels. Sont présents Mesdames, Messieurs, les membres du conseil suivants et formant quorum :

Julie-Anne Cousineau	Bertrand Taillefer
Lucie Vignola	André Lafrenière
Chantale Perreault	Siège # 6 vacant

Sous la présidence de Son Honneur la mairesse, madame Isabelle Parent.

La directrice générale, madame Chantal Soucy, est également présente.

Madame la Mairesse procède à l'ouverture de la présente séance et indique les procédures du déroulement de la soirée.

21-193

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu,

- Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé.

Adopté unanimement par les conseillers.

21-194

3. Adoption du procès-verbal du 09 juillet 2021

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau
Et résolu,

- Que le procès-verbal de l'assemblée du 09 juillet 2021 soit et est adopté dans sa forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

4. Rapport de correspondance et autres rapports

- Dépôt des rapports des candidats de la liste des donateurs et rapport de dépenses pour l'élection du 15 mars 2020.
- Dépôt du rapport du directeur des travaux publics pour le chemin des Bois Francs.
- Dépôt du rapport du directeur des travaux publics pour la demande de cession d'une partie de la rue 2^{ième} Avenue.
- Dépôt du rapport du directeur du service incendie sur le plan d'action des points d'eau.

5. Dépôt du rapport financier

5.1 Dépôt des formulaires DGE-1038

Je, Chantal Soucy, directrice générale, dépose les formulaires DGE- 1038 intitulé *Liste des donateurs et rapport de dépenses* (Élection partielle 2020 annulée), remis par madame Marie-Christine Léveillé et monsieur Jacques Bourassa.

21-195

6. Adoption des comptes à payer au montant de 81 224.25 \$

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que la liste des comptes à payer au montant de 81 224.25 \$ soit et est adoptée telle que déposée et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution;
- Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

14272*	BELL CANADA	276.59\$
14273*	DICOM EXPRESS	20.16\$
14275*	EBI ENVIRONNEMENT INC.	10,300.66\$
14276*	FLEETTÉL INC.	30.99\$
14277*	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	95.00\$
14278*	JUTEAU RUEL INC.	1,354.96\$
14279*	L'UNION-VIE	5,430.16\$
14280*	MANOIR DE LA RIVIERE DUFRESNE	2,816.25
14281*	MRC DE LA MATAWINIE	15,677.13\$
14282*	MUN. DE SAINT-CHARLES-BORROMÉE	1,886.11\$
14283*	PITNEYWORKS	1,127.07\$
14284*	PUROLATOR INC.	7.76\$
14285*	ROGERS	86.76\$
14286*	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	431.58\$
14287*	SPCA LANAUDIÈRE BASSES LAURENTIDES	760.00\$
14288*	SYND. CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE	798.52\$
14289*	ACTION PATRIMOINE	229.95\$
14290	PETITE CAISSE	1 500.00\$
14291	DESCO	1 183.02\$
14292*	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	328.67\$
14293	ST-HOUBLON	180.00\$
14294	9405-3709 QUEBEC INC	505.78\$
14295	AMÉRIC 125 INC	551.91\$
14296	L'AMI DU BUCHERON	84.85\$
14297	ASSELIN ARCHITECTURE INC.	23 247.95\$
14298	BARIL ASPHALTE	5 173.88\$
14299	BLANKO	5 748.75\$
14300	CENTRE LIQUIDATION RAYNAT INC.	205.52\$
14301	HOME HARDWARE	126.83\$
14302	REMBOURSEMENT DE DÉPENSES	105.01\$
14303	CMP MAYER INC.	1 532.05\$
14304	REMBOURSEMENT DE DÉPENSES	46.55\$
14305	DISTRIBUTIONS SPORTS LOISIRS	3 018.09\$
14306	DOMINIC ROY, ING. FORESTIER EXP.-C	919.80\$
14307	LES ÉDITIONS JURIDIQUES FD INC	112.88\$
14308	EUROFINS ENVIRONEX	190.29
14309	EXCAVATION PIGEON	8 508.17\$
14310	FABRI-PLEX ENR	115.00\$

14311	FED. QUEBECOISE MUNTICIPALITES	187.99\$
14312	FELIX SÉCURITE INC	160.97\$
14313	FERME VALLEE VERTE 1912	373.75\$
14314	REMBOURSEMENT DE DÉPENSES	74.04\$
14315	ICO TECHNOLOGIES	1 365.90\$
14316	JOURNAL ALTITUDE 1350	373.69\$
14317	JUTEAU RUEL INC.	321.93\$
14318	L'ATELIER URBAIN INC.	491.52\$
14319	LABORATOIRES CHOISY LTÉE	465.52\$
14320	REMBOURSEMENT DE DÉPENSES	72.30\$
14321	PIÈCES D'AUTO LAPARÉ INC	351.42\$
14322	LIBRAIRIE MARTIN INC	970.31\$
14323	MESSER CANADA INC., 15687	24.00\$
14324	MARQUAGE TRAÇAGE QUÉBEC	2 265.59\$
14325	MUNICIPALITE DE CHERTSEY	1 008.65\$
14326	MUNICIPALITE DE SAINT-DONAT	3 200.75\$
14327	PATRICK MORIN	7 690.44\$
14328	PAYSANORD	574.88\$
14329	PÉTROLE PAGÉ INC.	3 851.13\$
14330	PORTES DE GARAGE LAPIERRE	324.81\$
14331	PRODUITS SANITAIRES DES PLAINES	499.26\$
14332	RABAIS CAMPUS	304.95\$
14333	ROY ET ASSELIN INC	229.95\$
14334	EXCAVATION MARCEL CLARK INC	517.36\$
14335	STAPLES PROFESSIONNEL TNC	370.64\$
14336	TECHMIX	966.88\$
14337	GROUPE TRAK / RAPIDE INVESTIGATION	1 344.69\$
14338	LES TROPHÉES J.L.M. INC	11.06\$
14339	USD GLOBA1 INC	615.35\$
14340	ENT. JEAN VALOIS ET FILS TNC	610.00\$
14341	LES VOLAILES D'ANGÈLE INC	941.26\$
14342*	SPCA LANAUDIÈRE BASSES LAURENTIDES	571.00\$

* Total des incompressibles : 42 229.32\$

Période de questions sur les finances

7. Règlements et avis de motion

21-196

7.1 Adoption – Règlement relatif à la Circulation des véhicules routiers [n/d R-179-3]

ATTENDU QUE Le projet de règlement a été mis à la disposition des citoyens au bureau municipal en date du 12 juillet 2021 ;

ATTENDU QU' Aucun commentaire ou demande de modification n'ont été reçu ;

ATTENDU QUE Depuis le 16 juin 2017, la municipalité n'a plus l'obligation de le transmettre au ministre des Transports et que celui-ci n'a plus le pouvoir de désavouer ;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte le *Règlement relatif à la circulation des véhicules routiers R-179-3* dans sa

forme et teneur, avec le retrait de l'article 3 du projet déposé le 9 juillet 2021 et l'ajout des 3 articles suivants :

Article 3

La signalisation appropriée sera installée par le service des travaux publics.

Article 4

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur au jour de sa publication prévue la semaine du 16 août 2021.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la réglementation

8. Administration et ressources humaines

21-197

8.1 Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités [n/d 114-100]

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'inscription de madame Isabelle Parent, mairesse, au congrès de la FQM, qui aura lieu du 30 septembre au 2 octobre 2021;
- Que soit également autorisée la participation de madame Julie-Anne Cousineau à la soirée Gala pour la remise de diplômes;
- Que le conseil municipal autorise le paiement de l'inscription et le remboursement des dépenses inhérentes sur présentation des pièces justificatives. Le montant est prévu au budget.

Adopté unanimement par les conseillers.

21-198

8.2 Calendrier des assemblées du conseil [n/d R-209]

ATTENDU QUE Suivant l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année et fixer le jour et l'heure du début de chacune de ces séances, ou selon les directives de la Santé publique ;

ATTENDU QUE La dernière journée et l'heure auxquelles un conseil peut siéger sont le 8 octobre à 16h30, puisqu'il s'agit d'une année électorale ;

ATTENDU QUE La séance du conseil d'octobre est prévue pour le 8 octobre à 19h30 ;

ATTENDU QU' Il y a lieu de modifier la tenue de l'assemblée du mois d'octobre ;

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que le conseil municipal modifie la date de la séance régulière du conseil pour le 7 octobre à 19h30.

Adopté unanimement par les conseillers.

21-199 8.3 Offre d'achat : cadastre 6 044 593/ Daniel Gauvin [n/d 403-160]

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci refuse la vente d'une partie de la 2^{ième} Avenue, portant le numéro de lot rénové 6 044 593, pour un montant de 2 500\$;
- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci reconsidérera l'offre de monsieur Gauvin, si les frais d'arpentage et de notaire pour la transaction sont assumés par l'acheteur.
- Que, de plus, la transaction sera réalisable conditionnellement à la possibilité d'obturer le puits sur le terrain vacant qui servira de nouvelle virée.

Adopté unanimement par les conseillers.

21-200 8.4 Conseil régional d'environnement de Lanaudière- adhésion [n/d 114-230]

Il est proposé par la conseillère Lucie Vignola
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci refuse l'adhésion au Conseil régional d'environnement de Lanaudière, au coût de 60 \$ pour l'année 2021-2022.

Adopté unanimement par les conseillers.

21-201 8.5 Remboursement cadenas – Catherine De Sève [n/d 706-100]

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise un remboursement de 50 \$ à madame Catherine De Sève pour le retour d'un cadenas non requis.

Adopté unanimement par les conseillers.

21-202 8.6 Offre d'achat : cadastre 6 043 507 et 6 043 503/ Claudette et Pierre Fortier [n/d 403-160]

ATTENDU QUE Monsieur et Madame Fortier on fait une offre d'achat au montant de 5 000 \$ pour l'acquisition de 2 terrains appartenant à la municipalité;

ATTENDU QUE La municipalité a reçu une évaluation d'un courtier immobilier agréé de 30 000 \$ pour les 2 terrains;

ATTENDU QUE Les demandeurs ont mentionné qu'une grande partie des terrains étaient peu constructibles par la présence d'un ruisseau;

ATTENDU QUE Le conseil considère l'offre trop modique malgré les arguments évoqués dans l'offre,

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci refuse l'offre d'achat au montant de 5 000 \$ pour les terrains portant les numéros de cadastre 6 043 507 et 6 043 503.

Adopté unanimement par les conseillers.

21-203 **8.7** **Offre de services de la caisse Desjardins de Montcalm et de la Ouareau - Compte commercial [n/d 203-100]**

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'offre de services financiers de la caisse Desjardins adaptée à ses besoins;
- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la mairesse, Madame Isabelle Parent, et la directrice générale, madame Chantal Soucy, à signer pour et au nom de la municipalité, l'entente de services.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'administration et les ressources humaines

9. **Sécurité publique**
(Rapport de madame Isabelle Parent, mairesse)

21-204 **9.1** **Plan d'action de l'installation des points d'eau [n/d 403-132]**

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte le plan d'action du directeur des incendies et mandate celui-ci afin qu'il effectue une demande d'autorisation et obtienne le certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Adopté unanimement par les conseillers.

21-205 **9.2** **Achat d'un camion – Service Incendie [n/d 403-132]**

ATTENDU QU' Il y a eu un appel d'offres par voie d'invitation, le 7 juillet 2021, auprès de six (6) concessionnaires ;

ATTENDU QU' Il y a eu ouverture de soumissions au bureau municipal, le 6 août 2021 à 10h00 ;

ATTENDU QUE Deux (2) concessionnaires ont déposé une soumission conformément à l'appel d'offres ;

ATTENDU Les résultats suivants :

- Garage P. Venne Inc. 59 000 \$ + taxes (non-conforme)
- Autos J.G. Pinard et fils Ltée 55 158 \$ + taxes (conforme)

ATTENDU QUE Qu'une seule soumission est conforme ;

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'offre du plus bas soumissionnaire conforme, soit Autos J.G. Pinard et fils Ltée, au coût de 55 158 \$ + taxes.
- Que le financement soit également accepté pour 1 182.85 \$ par mois pour 60 mois au taux de 4.49 % chez crédit-Ford.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur la sécurité publique

10. Travaux publics
(Rapport de monsieur Bertrand Taillefer, conseiller)

21-206 10.1 Ministère des Transports - Programme d'aide à la voirie locale
[n/d 208-150]

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la mairesse, madame Isabelle Parent, et la directrice générale, madame Chantal Soucy, à signer pour et au nom de la municipalité, la convention d'aide financière définissant les obligations de chacune des parties, pour une aide maximale de 288 926 \$.

Adopté unanimement par les conseillers.

21-207 10.2 Réclamation – Anne Bruneau, 2855 chemin Saint-Guillaume
[n/d 106-105]

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci reporte la demande de dédommagement de 3 500 \$ demandée par Madame Bruneau pour le déboisement effectué près de sa résidence;
- Que la directrice générale procède à l'étude du dossier et soumette ses recommandations au conseil municipal.

Adopté unanimement par les conseillers.

21-208 10.3 Équipe Laurence : mandat pour la municipalisation du Chemin de la Rivière et du Chemin du Sommet
[n/d 401-111]

ATTENDU QUE La Municipalité a reçu une offre de services afin de procéder à l'évaluation des coûts pour la mise aux

normes de 2 chemins privés, soient les chemins de la Rivière et du Sommet;

ATTENDU QUE Madame Chantal Soucy, directrice générale, a accepté l'offre de services suivante :

- | | |
|--------------------------------|---------|
| 1. Visite des lieux, tests sol | 1 150\$ |
| 2. Estimation des coûts | 1 650\$ |

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci entérine la décision de la directrice générale concernant l'offre de services ci-haut décrite.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions des travaux publics

11. **Environnement et Hygiène du milieu**
(Rapport de Mme Chantal Perreault, conseillère)

Période de questions sur l'environnement et l'hygiène du milieu

12. **Éducation, Famille, Aînés et loisirs**
(Rapport de madame Julie-Anne Cousineau, conseillère)

21-209 12.1 **Permis de réunion – autorisation de signature [n/d 101-110]**

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise madame Stéphanie Valiquette, coordonnatrice en loisirs et à la vie communautaire, à signer pour et au nom de la municipalité les demandes de permis de réunion pour les activités de la municipalité, au même titre que la directrice générale, madame Chantal Soucy.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur l'Éducation, Famille, Aînés et loisirs

13. **Aménagement, urbanisme**
(Rapport de monsieur Bertrand Taillefer, conseiller)

21-210 13.1 **Demande de dérogation numéro DM-2021-07 :
2608 chemin de la Cordée, Notre-Dame-de-la-Merci
[n/d 5624-13-1121]**

ATTENDU QUE Monsieur Tommy-John Gélinas a déposé une demande de dérogation pour l'immeuble situé au 2608 chemin de la Cordée, connu et désigné comme étant le lot 6 042 520 du cadastre officiel du Québec ;

ATTENDU QUE Lors de la dernière assemblée, le conseil avait décidé de reporter la décision au prochain conseil ;

ATTENDU QU' À la suite des discussions, le propriétaire nous a fait parvenir un courriel, en date du 29 juillet, mentionnant qu'il retirait sa demande et soumettrait un projet de lotissement conforme au service d'urbanisme,

Pour ces motifs,

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que le Conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci ne donne pas suite à la demande de dérogation mineure puisque le propriétaire en a fait le retrait.

Adoptée unanimement par les conseillers.

21-211

13.2 Talie Inc. - projet de lotissement et cession de rue [701-122]

ATTENDU QUE La compagnie Talie Inc. a déposé une esquisse préliminaire pour l'étude d'un projet de subdivision concernant la phase 2 d'un projet domiciliaire;

ATTENDU QUE Le projet consiste à:

- Prolonger le chemin des Bois-Francis sur une longueur de ± 488 mètres,
- Créer 5 nouvelles rues perpendiculaires au chemin des Bois-Francis;
- Créer 19 lots résidentiels;

ATTENDU QUE La caractérisation environnementale a été effectuée et déposée à la Municipalité,

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu,

- Qu'à la suite de la recommandation du service d'urbanisme, le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci approuve le projet de subdivision avec la condition suivante :
 - Le propriétaire doit s'engager à céder à la Municipalité l'assiette des voies de circulations.

L'approbation du projet de lotissement de même que l'émission du permis d'opération cadastrale ne peuvent constituer une obligation quelconque pour la Municipalité d'accepter la cession de rues et de voies proposées paraissant aux plans, d'en décréter l'ouverture, d'en prendre à sa charge les frais de construction et d'entretien, d'en assumer toute responsabilité civile ou de fournir tout service d'utilité publique.

Adopté unanimement par les conseillers.

21-212

13.3 Demande de dérogation numéro DM-2021-05 : 3363, chemin Saint-Guillaume [n/d 5728-01-9025]

ATTENDU QUE Monsieur Simon Gourde a déposé une demande de dérogation pour l'immeuble situé au 3363, chemin Saint-Guillaume;

ATTENDU QUE La nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont d'autoriser l'installation d'un quai d'une superficie totale de 26,75 mètres carrés et d'une longueur totale de 12,20 mètres sur le littoral du lac Ouareau;

ATTENDU QU' En vertu de l'article 117 paragraphe 6°, aucun ouvrage ne peut excéder une superficie totale de 20 mètres carrés et une longueur de 8 mètres;

ATTENDU QUE Le propriétaire désire obtenir une telle dérogation étant donné :

- 1) Qu'il faut parcourir une distance d'environ 11 mètres avant d'avoir une profondeur de 1 mètre;
- 2) L'orientation du terrain vers le lac est franc ouest donc soumis aux vents dominants et par le fait même potentiellement à de très grosses vagues et ainsi protéger les embarcations des aléas de la nature;

ATTENDU QUE Le comité a effectué une visite terrain le 18 mai 2021 vers 10 h00,

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer
Et résolu,

- Qu'à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la demande de dérogation mineure.

Adopté unanimement par les conseillers

21-213

13.4 L'Atelier Urbain : Mandat pour modification de zonage [n/d 401-133]

Il est proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci mandate *L'Atelier Urbain* afin d'entamer des démarches de réaménagement dans la zone RFO-50 (lac Galipeault, lac Castor).
- Qu'une somme de 2 000 \$ soit affecté au budget de l'urbanisme par le surplus accumulé non affecté sous forme de banque d'heures.

Adopté unanimement par les conseillers

Période de questions sur l'aménagement, urbanisme

14. Promotion touristique et développement (Rapport de monsieur André Lafrenière, conseiller)

Période de questions sur la promotion touristique et développement

15. Art et Culture (Rapport de madame Lucie Vignola, conseillère)

21-214

15.1 Bibliothèque – Heures d’ouverture [n/d R-178]

ATTENDU QUE La municipalité a un règlement sur les règles de fonctionnement de la bibliothèque ;

ATTENDU QUE La municipalité peut modifier les heures d’ouverture, le tout par résolution adoptée unanimement ;

ATTENDU QUE La bibliothèque est très peu achalandée le mercredi soir ;

ATTENDU QUE La responsable de la bibliothèque propose un nouvel horaire :

- Mercredi : 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ;
(au lieu de 13h30 à 19h30)
- Jeudi : 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ;
- Samedi : 13h00 à 16h00 ;

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte de modifier les heures d’ouverture de la bibliothèque selon la demande de la responsable.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions sur les arts et la culture

VARIA

21-215

La Grande Marche pour la Protection des Forêts

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault
Et résolu,

- Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci mentionne qu’il est fier d’appuyer le mouvement citoyen de La Grande Marche pour la protection des Forêts qui vise comme son nom l’indique, à obtenir des élus, la protection d’environ 1% des terres publiques du sud du Québec ;
- Qu’à l’instar des haut-fonctionnaires du ministère de l’Environnement et de la lutte aux changements climatiques, de plusieurs communautés autochtones, de groupes citoyens, de plusieurs MRC, d’organismes communautaires et de nombreux scientifiques, la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci souhaite que le gouvernement du Québec se positionne en faveur de la protection des aires ciblées sur les terres publiques du sud du Québec ;
- Que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci cite qu’elle croit en l’engagement citoyen, et nous pensons que cette initiative inspirante, qui rassemble des québécois de tout âge ainsi que des communautés autochtones mérite toute la considération de nos élus ;
- Que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci mentionne qu’elle est d’avis que notre époque est marquée par une crise environnementale sans précédent, et qu’il ne fait aucun doute que la protection des

forêts et de la biodiversité qu'elle abrite devrait être au cœur des décisions gouvernementales.

Adopté unanimement par les conseillers.

Période de questions d'ordre générale

21-216

16. Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller André Lafrenière
Et résolu,

- Que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : 21-195, 21-197, 21-201, 21-205, 21-208, 21-213.

Chantal Soucy, Directrice générale

15 personnes

Fin de la session à 20 h 30.

Isabelle Parent, Mairesse

Chantal Soucy, Directrice générale